

ASSEMBLÉE NATIONALE  
12 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

AMENDEMENT N° II-38

présenté par  
M. Mathiasin, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Colombani, M. Lenormand et Mme Youssouffa  
-----

ARTICLE 35  
ÉTAT B

Mission « Outre-mer »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

| (en euros)                  |           |           |
|-----------------------------|-----------|-----------|
| Programmes                  | +         | -         |
| Emploi outre-mer            | 0         | 1 000 000 |
| Conditions de vie outre-mer | 1 000 000 | 0         |
| TOTAUX                      | 1 000 000 | 1 000 000 |
| SOLDE                       | 0         |           |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet d’abonder d’un million d’euros les crédits consacrés aux collectivités territoriales et plus précisément au fonds de secours. Au vu de la multiplication et de la gravité des catastrophes naturelles, il apparait nécessaire d’augmenter les crédits d’aide d’urgence, notamment pour l’indemnisation des biens des particuliers non assurés ou des dégâts provoqués par une cause non reconnue dans l’arrêté de reconnaissance de l’état de catastrophe naturelle.

Ces crédits stagnent à tout juste 10 M€ depuis des années alors que les aléas climatiques de forte intensité se répètent.

Aussi est-il proposé les mouvements de crédits suivants :

- Une augmentation de 1 000 000 euros des crédits de l'action 06 « Collectivités territoriales » du programme 123 « Conditions de vie Outre-mer » ;
- Une diminution de 1 000 000 euros des crédits de l'action 01 « Soutien aux entreprises » du programme 138 « Emploi Outre-mer ».

Cette réduction a pour but de se conformer aux exigences de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) qui oblige, lorsque l'auteur d'un amendement souhaite augmenter les crédits d'un programme, à diminuer les crédits d'un autre programme d'autant. Il n'est donc en réalité pas envisagé de restreindre les moyens alloués aux entreprises d'Outre-mer mais bien d'attribuer de nouveaux moyens au fonds de secours.

En conséquence, les signataires du présent amendement demandent au Gouvernement de lever le gage.